



DONNEES POUR ETABLISSEMENT D'UN CONTRAT DE LOCATION PONCTUELLE DES SALLES DE SPORT

Nom de la manifestation /
but de l'utilisation : _____
(Entraînement, match, etc.)
Date : _____

Le présent contrat est passé entre :

Le locataire / Société / Club : _____

Représentant autorisé : _____

Adresse : _____

NP-Lieu : _____

Tél. privé / prof. / portable : _____

E-mail : _____

et le bailleur : **Cycle d'Orientation de la Glâne COGL**
Route d'Arruffens 17
1680 Romont représenté par ses organes.

Tarifs et type de locataire (voir tarifs de location) : Tarif A) Ecole ou société de la Glâne à but formatif

: Tarif B) Ecole ou société hors Glâne à but formatif

: Tarif C) Groupe ou société à but lucratif

Type de manifestation : avec public sans public

Nb de compétiteurs attendus : _____

➤ Selon le règlement d'utilisation des salles de sport (3.1), le sol d'une salle de sport peut contenir un maximum de 30 personnes en même temps, soit un maximum de 90 personnes dans la halle triple.

Nb de spectateurs attendus : _____

Représentant du locataire : _____

Téléphone portable : _____

- La présence de cette personne représentant le locataire est **impérative** sur place le jour de la manifestation pour la remise et la reprise des clés, ainsi que les directives de sécurité.
- Le locataire prend contact avec le service d'exploitation (079 689 37 60) au minimum 40 jours avant la date de la manifestation.

Visite préalable et remise des clés (proposez une date !) : _____

Besoins spécifiques :

Office, accueil, bar, WC dames et messieurs, galerie route
(places assises : gradins fixes 250 personnes, tables et bancs 90 personnes)

Table 1 : Hauteur table + bancs Hauteur bar

Table 2 : Hauteur table + bancs Hauteur bar

Table 3 : Hauteur table + bancs Hauteur bar

Galerie montagne (places assises : gradins fixes 250 personnes, tables et bancs 30 personnes, tables rondes et chaises 24 personnes)

➤ *A noter que l'utilisation de la galerie supplémentaire montagne sera facturée en sus (CHF 100.-)*

Table 4 : Hauteur table + bancs Hauteur bar

Machine(s) à café Nombre : _____

(2 machines Esperanza disponibles / stock de base : 4 Kg de café, soit env. 400 cafés)

(durée pour 2 cafés : 1 minute et 20 secondes / durée pour 1 café : 50 secondes)

CHF 1.25 / café, y compris gobelet, touillette, crème, sucre.

Utilisation vaisselle lavable (gratuit) oui non

Salles de sport utilisées salle n° 1 salle n° 2 salle n°3

Vestiaire arbitre

Sono avec possibilité de diffuser de la musique par : CD, USB, PC (privé)

1 micro sans fil, 2 micros à câbler de 10m - Nombre (disponible 2x10m):_____

Depuis la galerie ou

Depuis la salle 2

Tableau d'affichage des scores en salle 1

Tableau d'affichage des scores en salle 3

Praticables (200x100 cm) – pieds de 80 cm - Nombre (disponible : 10) : _____

Tables pliables 220 x 80 cm - Nombre (disponible : 12) : _____

Tables noires 75 x 75 cm - Nombre (disponible : 4) : _____

Chaises avec coques noires - Nombre (disponible : 40) : _____

Gradins mobiles salles 1-2 (250 pers.) - Nombre (max. 7 marches) : _____

Gradins mobiles salles 2-3 (250 pers.) - Nombre (max. 7 marches) : _____

Promotion

L'annonce de votre événement dans l'onglet « Agenda » du site bicubic.ch est automatique et gratuite. De même pour sa parution sur le panneau lumineux situé à Bicubic.

Parution de votre événement sur notre page d'accueil (50.-).

Planning d'utilisation :

Planning	Date	Horaire
Remise des clés (faites une proposition, si possible un vendredi).		
Livraison du matériel		
Montage - mise en place		
Utilisation / Manifestation		
Libération de la salle de sport / vestiaires		
Restitution de la clé/reddition		

IMPORTANT :

- **Un wifi gratuit est disponible sur place. Suivre la procédure et demander un ticket.**
- **Un contrat de location sera établi sur la base des informations obtenues ci-dessus.**
- **Il sera envoyé en double exemplaire au locataire pour signature, accompagné des annexes faisant partie intégrante du contrat (tarifs de location, règlement d'utilisation des salles de sport, etc.).**
- **Ces documents sont également disponibles sur le site internet www.bicubic.ch.**
- **Un acompte devra être réglé au plus tard 10 jours avant la date de la manifestation.**

Romont, le

Le locataire ou son représentant
